



Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Rapport de l'Atelier National sur les Procédures de Réclamation et sur l'Indemnisation des Dommages causés par les Déversement de Pétrole à partir de Pétroliers.

Pointe-Noire, République du Congo

14-16 Décembre 2009



Accueilli par la Direction Générale de la Marine Marchande du Congo

NOTE

This document has been prepared within the framework of the Global Initiative for West and Central Africa as a contribution to the implementation of the biennial action envisaged for this Initiative. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the IMO or IPIECA concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

This document can be downloaded from www.giwacaf.org and for bibliographic purposes should be cited as follows:

IMO/IPIECA. 2010. Rapport de l'Atelier National sur les Procédures de Réclamation et sur l'Indemnisation des Dommages causés par les Déversement de Pétrole à partir de Pétroliers. 32 Pages.

Executive summary

Date: Pointe-Noire, Republic of Congo, 14-16 December 2009

Type: National workshop

Organised under the framework of the GI WACAF Project by:

- International Maritime Organization (IMO)
- International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA)
- Direction Générale de la Marine Marchande

Number of participants: 54

The principal objectives of the Workshop were to:

1. Provide an overview of the International Liability and Compensation regimes and the factors affecting the costs of spills.
2. Provide an overview of the key issues related to liability for oil spills, response actions, the economic and environmental costs of spills and claims and compensation process.
3. Provide an overview of the procedures to be followed in the formulation of claims, assessment and the settlement processes.
4. Discuss the practical measures involved in presenting and settling claims.
5. Agree on a plan of action and define priorities for the implementation of the National Oil Spill Contingency Plan.

The results of the Workshop are as follows:

The objectives of this workshop were achieved through technical presentations and by group discussions on various aspects of the claims and compensation process in the Republic of Congo. Following these discussions, the following recommendations were formulated by the participants:

- Analyse the possibility of ratifying the Supplementary Funds 2003;
- Facilitate the effective implementation into National legislation of the CLC92 and Funds92 Conventions.
- To accelerate the implementation of a permanent Secretariat, as recommended after the exercise of June 2009. This permanent Secretariat would be responsible for the coordination of oil spill response and for all issues related to the claims and compensation process in the Republic of Congo.
- That the Finance cell within the incident command structure be responsible for the compilation of all relevant documents in order to facilitate the claims and compensation process in the event of an oil spill.
- Make technical training available for all organisations involved in oil spill response in order to adequately fulfill their designated role within the response structure including claims and compensation issues.
- Provide information to potential victims of an oil spill particularly for fisheries and tourism sectors using representatives from their associations. All information material should be prepared by the permanent Secretariat.
- Develop sensitivity maps in order to identify potential victims of an oil spill and identify governmental departments with relevant data and statistics necessary for the evaluation of claims.

Table des matières

INTRODUCTION	4
OBJECTIFS DE L'ÉVÉNEMENT	5
PROGRAMME	5
LIEU, DATES, ROLES ET PARTICIPANTS	6
CEREMONIE D'OUVERTURE	6
RESUME DES PRESENTATIONS	7
<i>Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i>	7
<i>Le Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures</i>	7
<i>Introduction aux techniques d'intervention en matière de pollution par les hydrocarbures</i>	7
<i>Conventions Internationales pour l'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers</i>	7
<i>Principe de «raisonnabilité» lors de l'intervention</i>	8
<i>Réclamation de tiers</i>	8
<i>Formulation, évaluation et règlement des réclamations</i>	8
<i>Exercice de simulation d'un déversement</i>	8
RESUME DES TRAVAUX EN GROUPES	9
RESUME DE LA CEREMONIE DE CLOTURE	10
RECOMMANDATIONS	10
CONCLUSION	12
ANNEXE 1. PROGRAMME	13
JOUR 1: LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009	13
JOUR 2 : MARDI 15 DÉCEMBRE 2009	13
JOUR 3 : MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2009	14
ANNEXE 2. LISTE DES PARTICIPANTS	15
ANNEXE 3. DISCOURS D'OUVERTURE OMI/IPIECA	17
ANNEXE 4. ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MARINE MARCHANDE	19
ANNEXE 5. ALLOCUTION DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE	21
ANNEXE 6. DOCUMENT DE SOUTIEN POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL	24
ANNEXE 7. FORMULAIRE D'ÉVALUATION	28
ANNEXE 8. PHOTOGRAPHIES	30

Introduction

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA) pour Renforcer la capacité des pays à se préparer et à répondre aux déversements d'hydrocarbure. Une des caractéristiques innovante est de promouvoir le développement de partenariat public/privé pour une réponse efficace aux déversements d'hydrocarbure faisant usage de l'expertise et des ressources existantes au niveau de l'industrie.

L'objectif est de renforcer la capacité nationale de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures dans vingt deux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre par la mise en place de partenariats locaux entre les industries pétrolières et les autorités responsables de la préparation et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national.

C'est un programme conjointement financé par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et par huit Compagnies Pétrolières membres du projet (BP, Chevron, ENI, Exxon Mobil, Marathon, PERENCO, Shell et Total) par l'intermédiaire de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA).

Le cadre d'activité est l'organisation d'ateliers, formations, séminaires et exercices de déploiement avec les autorités chargées de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures au niveau national, en partenariat avec des entreprises locales.

Le GI WACAF est basé sur un système de gestion efficace qui établit six objectifs et indicateurs clés de performance pour renforcer les capacités des pays à se préparer et à lutter contre les pollutions par hydrocarbures. Ces objectifs couvrent les aspects de la convention d'OPRC 90 :

Objectif 1. Législation : Promouvoir la ratification des conventions OPRC 90, CRC 92 et Fonds 92

Objectif 2. Plan National d'Intervention d'Urgence : Promouvoir le développement des plans nationaux d'intervention d'urgence contre les pollutions marines accidentelles (incluant : cartes de vulnérabilité, étude de risques, politique d'emploi des dispersants et système de gestion de crise)

Objectif 3. Autorité nationale désignée : Clarifier les rôles et responsabilités de chacun pour la préparation et la lutte

Objectif 4. Accords régionaux de coopération et d'assistance : Promouvoir la coopération et l'assistance mutuelle en cas d'incident

Objectif 5. Formation et exercice dans le pays : Assurer régulièrement des formations et exercices dans chaque pays

Objectif 6. Moyens du pays : Soutenir les pays pour le développement de leurs capacités de lutte.

Objectifs de l'événement

Les délégués du Gouvernement Congolais, de l'Industrie Pétrolière et d'ONG étaient invités à connaître davantage Les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) (le Fonds de 1971, le Fonds de 1992 et le Fonds complémentaire) qui ont pour vocation l'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers.

Les délégués étaient également invités à discuter activement les enjeux locaux pour la mise en œuvre du Régime International d'indemnisation établi par les Conventions Internationales CLC 92 et Fonds de 92. L'atelier était également ciblé sur le « Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures ».

Plus spécifiquement, les objectifs de l'atelier de Pointe-Noire étaient:

- Fournir un aperçu des Conventions Internationales sur la responsabilité civile et l'indemnisation (CLC 92 et Fonds de 92) dans le cas de déversements de pétrole provenant de pétroliers et des facteurs affectant le coût de ces déversements.
- Fournir un aperçu des enjeux liés à la responsabilité civile, à l'intervention, aux coûts économiques et environnementaux ainsi qu'aux processus pour la formulation de réclamations.
- Fournir un aperçu des procédures à suivre lors de la formulation de réclamations et lors de leur évaluation.
- Discuter les actions à suivre lors de la présentation de réclamations et de leur évaluation.
- Établir un plan d'action et identifier les priorités pour la mise en œuvre du Plan National d'intervention pour les déversements pétrolier.

Programme

Le programme de cet atelier étaient composé de présentations techniques et de discussions en groupe de travail afin d'échanger des idées sur des enjeux spécifiques. Un exercice sur table où les participants devaient identifier des stratégies de lutte et préparer les demandes d'indemnisation a également été réalisé. La structure de ce programme visait à favoriser les discussions et le partage d'information entre les participants. La plupart des présentations techniques étaient reliées au Régime International des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) ayant pour vocation l'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers. Plus spécifiquement, les sujets présentés étaient les suivants :

- Introduction à l'Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI WACAF)
- Introduction aux techniques d'intervention lors de déversement accidentel d'hydrocarbures
- Les Conventions Internationales pour l'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers.
- Principe de raisonnablement lors de l'intervention
- Réclamation de tiers
- Formulation, évaluation et règlement des réclamations

- Le « Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures ».

Le programme complet de l'atelier est présenté à l'Annexe 1.

Lieu, dates, rôles et participants

L'atelier a été organisé par la Direction Générale de la Marine Marchande de la République du Congo avec l'appui technique et financier de l'OMI et de l'APIECA.

L'expert qui a participé aux travaux était :

- Stéphane Grenon, représentant l'OMI et l'APIECA

La Direction Générale de la Marine Marchande de la République du Congo s'est chargé de l'organisation générale de l'atelier et de l'accueil des participants. L'atelier s'est déroulé dans une salle de conférence des bureaux d'ENI Congo. Le nombre total des participants à l'atelier s'élève à 54 personnes, représentant diverses administrations du Gouvernement Congolais, des magistrats et juristes, l'industrie pétrolière, des ONG environnementales et des associations de pêcheurs. La liste des participants est jointe à l'Annexe 2.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture fut ponctuée de trois allocutions prononcées respectivement par le Directeur Général de la Marine Marchande, par le représentant de l'OMI et de l'APIECA et par le Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande.

Dans un premier temps, le Directeur Général de la Marine Marchande a rappelé que les déversements accidentels d'hydrocarbures en mer peuvent avoir des impacts significatifs sur l'environnement mais aussi sur l'économie des communautés riveraines. Il a souligné l'importance pour tous les intervenants de bien connaître les règles des Conventions régissant les questions d'indemnisation. En terminant, il a remercié l'OMI et l'APIECA pour leur soutien auprès des autorités Congolaises.

Pour sa part, le représentant de l'OMI et de l'APIECA a rappelé que tout les États côtiers peuvent être affectés par les déversements de pétrole en mer et a mentionné l'importance d'une bonne préparation face à de tels événements. Il a également rappelé l'importance de la mise en œuvre effective des Conventions Internationales pour la protection du milieu marin tel que la Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC 90), CLC92 et les Fonds 92.

Lors de son allocution d'ouverture, le Ministre Délégué a remercié l'OMI et l'APIECA pour le soutien reçu par la République du Congo dans le cadre du projet GI WACAF. Il a également rappelé les progrès effectués par la République du Congo dans sa préparation à la lutte aux déversements accidentels d'hydrocarbures en mer. Il a entre autre mentionné la réalisation du « Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures » et sa mise à l'essai en Juin dernier lors d'un exercice. Il a rappelé que le présent atelier était particulièrement important et qu'il s'inscrivait dans la démarche de la République du Congo pour augmenter son niveau de préparation. Il a mentionné l'importance pour le Congo d'avoir les mesures législatives appropriées et a invité les participants à tirer parti de l'atelier pour discuter en détail des questions d'indemnisation.

Les discours intégral de la cérémonie d'ouverture sont présentés à l'Annexe 3, l'Annexe 4 et l'Annexe 5.

Résumé des présentations

Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

M. Stéphane Grenon, Consultant, IMO/IPIECA

Le cadre de réalisation et les objectifs du projet GI WACAF ont été présentés aux participants. Il a été mentionné que le projet GI WACAF vise à renforcer la capacité des pays à répondre aux déversements d'hydrocarbure et ce, dans le cadre d'un partenariat entre l'OMI et l'industrie pétrolière. Les résultats et les conclusions des ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux tenus depuis 2006 ont également été présentés en soulignant particulièrement les indicateurs de performance et les résultats sur l'étude des plans nationaux de lutte en matière de pollution par les hydrocarbures. Cette présentation a fourni aux participants le contexte régional dans lequel s'inscrit cet atelier national et a également permis d'introduire les objectifs de l'atelier.

Le Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures

M. Paul Banga, Chef de service Protection du milieu marin, Direction Générale de la Marine Marchande

Cette présentation a fourni aux participants un aperçu du Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures. Ce plan définit la structure de l'État major de commandement (EMC) chargé de la gestion de l'intervention lors d'un déversement maritime. La présentation a également permis aux participants de comprendre les rôles et responsabilités des différentes cellules de crise composant l'EMC. Les recommandations formulées suite à la mise à l'essai de ce plan lors d'un exercice tenu en Juin 2009 ont également été présentées. Ces recommandations touchant particulièrement la procédure d'alerte, les communications au sein de l'EMC et les rôles et responsabilités des cellules seront intégrées au plan sous peu.

Introduction aux techniques d'intervention en matière de pollution par les hydrocarbures

M. Stéphane Grenon, Consultant, IMO/IPIECA

Cette présentation a fourni aux participants un aperçu des principaux mécanismes chimiques et physiques affectant le comportement des hydrocarbures lors d'un déversement en mer et particulièrement comment ceux-ci peuvent affecter les opérations de lutte. Les principales stratégies de lutte en mer tel que le confinement et la récupération ainsi que l'utilisation de dispersants furent présentées en soulignant leurs limites opérationnelles. Le concept du bénéfice environnemental net (NEBA) a été abordé particulièrement dans le contexte de l'utilisation de dispersants. Les techniques de nettoyage des rives selon les types de rivage, la gestion des déchets et les critères de fin de nettoyage ont également été discutées.

Conventions Internationales pour l'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers

M. Stéphane Grenon, Consultant, IMO/IPIECA

Cette présentation a expliqué en détails les Conventions Internationales, élaborer sous l'égide de l'OMI, régissant les questions d'indemnisation suite à un déversement de pétrole persistant provenant d'un pétrolier, soit la Convention de 1992 sur la responsabilité civile (CLC 92), la Convention de 1992 portant création du Fonds (Fonds 92) et le Protocole de 2003 portant création du Fonds complémentaire. Le principe de responsabilité objective du propriétaire de navire, les limitations financières et l'assurance obligatoire furent discutés. Les montants disponibles pour indemniser les victimes d'un déversement sous CLC92, le

Fonds 92 et le Fonds complémentaire de 2003 et les critères d'admissibilités de base ont également été présentés ainsi que le fonctionnement et le rôle du Secrétariat du FIPOL basé à Londres.

Principe de «raisonnabilité» lors de l'intervention

M. Stéphane Grenon, Consultant, IMO/IPIECA

Cette présentation a discuté en détails le principe de la raisonnabilité qui est un concept fondamental du Régime International pour l'indemnisation des victimes en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers. Les actions entreprises lors de la lutte à un déversement doivent être raisonnables. C'est-à-dire que celles-ci doivent être basées sur une évaluation technique de la situation, prendre en compte l'information disponible et avoir une possibilité de succès dans les conditions opérationnelles rencontrées. Les facteurs à considérer pour les stratégies de lutte telle que l'observation aérienne, la récupération en mer, l'utilisation de dispersants et le nettoyage des rives ainsi que des exemples d'actions raisonnables et non raisonnables furent également présentés.

Réclamation de tiers

M. Stéphane Grenon, Consultant, IMO/IPIECA

Cette présentation a montré aux participants les différents types de réclamations pouvant être présentées suite à un déversement maritime dans le cadre du Régime International d'indemnisation. Les réclamations pour les dommages causés par la pollution, les préjudices économiques, particulièrement pour les secteurs des pêcheries et du tourisme, ainsi que les réclamations pour les dommages environnementaux furent discutées en détails. Les critères de recevabilité et les problèmes rencontrés communément lors de la présentation de ces réclamations ont fait l'objet d'une attention particulière. L'importance de bien documenter les réclamations et de travailler en étroite collaboration avec les experts dépêchés par le FIPOL ou par le P&I Club a été soulignée.

Formulation, évaluation et règlement des réclamations

M. Stéphane Grenon, Consultant, IMO/IPIECA

Cette présentation a permis de résumer les principales règles à suivre lors de la soumission de réclamations au FIPOL. Elle aura également permis de discuter les éléments d'information devant faire partie d'une réclamation de même que le processus de traitement des réclamations par le FIPOL. La présentation a également montré clairement l'importance de rassembler et de fournir au FIPOL toutes les informations nécessaires lors de la soumission des réclamations afin d'en accélérer l'évaluation.

Exercice de simulation d'un déversement

M. Stéphane Grenon, Consultant, IMO/IPIECA

Un exercice de table simulant un déversement de pétrole en mer a également été réalisé. Cet exercice avait pour objectifs d'identifier les stratégies de lutte, de documenter les actions entreprises et de préparer une demande d'indemnisation pour les coûts associés à l'intervention. Le scénario impliquait un déversement de 2000m³ d'IFO 180 suite à une collision entre un pétrolier et un navire de pêches près de la bouée no 2 du terminal de Djeno. Une liste d'équipement de lutte ainsi que les taux quotidien était fournie. Les participants devaient :

- a. Identifier les ressources environnementales et socio-économiques pouvant être affectées par le déversement

- b. Établir une stratégie de lutte en mer et à terre en utilisant l'équipement approprié
- c. Préparer une réclamation pour les coûts de l'intervention et pour les préjudices économiques

Cet exercice a permis aux participants d'identifier les défis de la lutte à un déversement avec des équipements et des ressources limitées. Les difficultés rencontrées lors de la préparation de réclamations particulièrement la documentation et la justification des actions entreprises ont été également observées.

Résumé des Travaux en groupes

Lors de l'atelier, les participants ont eu l'occasion de travailler en groupes de travail à trois occasions afin d'échanger sur des problématiques particulières. Ces discussions ont permis d'identifier des priorités d'action afin d'améliorer le processus d'indemnisation en République du Congo. Les résultats de ces discussions ont éventuellement permis aux participants de dégager des recommandations générales pour l'élaboration d'un plan d'action. Quatre groupes de travail ont été formés lors de l'atelier et les résultats des discussions furent échangés en plénière.

Dans un premier temps au jour 1, les participants ont été invités à échanger sur le rôle du Gouvernement Congolais dans le cadre du processus d'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers. Un consensus très clair est apparu sur les rôles du gouvernement parmi les quatre groupes. Ces rôles sont les suivants :

- Assurer la coordination du processus d'indemnisation en République du Congo en collaboration avec le FIPOL;
- Identifier les victimes potentielles lors d'un déversement et les informer de l'existence d'un Régime International pour l'indemnisation;

Selon les participants, ces rôles devraient être exercé par un Secrétariat permanent regroupant les structures pertinentes tel que recommandé lors de l'exercice de Juin 2009.

Dans un deuxième temps au jour 2, les participants ont été invités à identifier les enjeux locaux pouvant causer des difficultés lors de la soumission de réclamations en République du Congo. Les enjeux identifiés par les participants sont les suivants :

- Le manque de formation technique des intervenants sur les stratégies de lutte. Ce manque de formation pourrait causer des difficultés pour la mise en place de stratégies d'intervention respectant le principe de raisonnabilité du Régime International d'indemnisation.
- Le manque de sensibilisation des structures et des victimes potentielles d'un déversement sur l'existence du Régime International pour l'indemnisation en République du Congo.
- La nécessité d'identifier les activités côtières à l'aide de l' « Atlas pour la protection et la lutte contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures des côtes de la République du Congo » afin de connaître les victimes potentielles d'un déversement.
- L'identification des structures possédant les statistiques nécessaires pour l'évaluation des demandes d'indemnisation particulièrement pour le secteur des pêcheries.

Les participants ont par la suite discuté l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer le processus d'indemnisation au Congo. Les recommandations dégagées par ces discussions sont présentées à la section Recommandations.

Résumé de la cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture fut présidée par le Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande avec la participation du Directeur Général de la Marine Marchande et le représentant de l'OMI et d'IEPCA. La cérémonie a été ponctuée par deux brèves allocutions du représentant de l'OMI et d'IEPCA et par le Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande. Le représentant de l'OMI et d'IEPCA a tout d'abord remercié les délégués pour leur participation active ainsi que la Direction de la Marine Marchande et ENI Congo pour l'organisation de l'atelier. Il a rappelé aux participants l'importance de maintenir la communication entre les diverses organisations afin de soutenir la Direction de la Marine Marchande dans la mise en œuvre des recommandations de l'atelier. Pour sa part, M. le Ministre a remercié IEPCA et l'OMI pour leur soutien à la réalisation de cet atelier. Il a également remercié les participants pour leur présence et a réitéré l'importance pour toutes les structures de collaborer activement à la préparation à la lutte aux déversements maritimes. En terminant, il a pris bonne note des recommandations formulées par les participants et a spécifié qu'il s'assurera que celles-ci soient prises en compte lors de la révision du Plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution majeure par les hydrocarbures.

La cérémonie s'est terminée par la remise des certificats et des clé USB aux participants et par l'adoption de trois motions de remerciements, soit une en l'honneur du Président de la République du Congo, M. Denis SASSOU NGUESSO, du Secrétaire Général de l'OMI et du Secrétaire Général de l'IEPCA.

Recommandations

Suite aux discussions tenues lors de cet atelier, les participants recommandent:

- L'analyse de la pertinence pour la République du Congo de ratifier le Fonds Complémentaire de 2003;
- La mise en œuvre effective dans la législation Nationale des dispositions de la CLC92 et du Fonds92. À cet effet, deux projets de loi sont présentement en cours d'élaboration.
- La création du Secrétariat permanent en charge de coordonner la lutte aux déversements tel que recommandé lors de la mise à l'essai du plan National en Juin 2009 en y intégrant toutes les parties prenantes et plus particulièrement le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Hydrocarbures, le Ministère des Pêcheries, le Ministère des Finances et des juristes. Ce Secrétariat devrait se charger également de la coordination des questions relatives à l'indemnisation.
- Que la cellule Finance au sein de l'État major de commandement soit chargée de la compilation de tout les documents pertinents aux demandes d'indemnisation lors d'un incident.
- Que de la formation technique soit disponible afin que les différents intervenants soient en mesure de remplir leur rôle lors d'un incident incluant les questions reliées à l'indemnisation.

- Que les victimes potentielles d'un déversement soient sensibilisées à l'existence du processus d'indemnisation par l'entremise des associations qui les représente et ce particulièrement pour le secteur des pêcheries et du tourisme. L'information nécessaire à cette sensibilisation proviendra du Secrétariat permanent.
- L'élaboration de cartes de sensibilité qui permettraient d'identifier les victimes potentielles d'un déversement et l'identification des structures qui possèdent les statistiques nécessaires à l'évaluation des demandes d'indemnisation.

Conclusion

Cet atelier a permis aux intervenants de la République du Congo de discuter en détails et d'échanger sur la mise en oeuvre des Conventions reliées aux questions d'indemnisation. Elle a bénéficié d'une participation importante des structures nationales et de l'industrie pétrolière, d'ONG représentant les pêcheurs et des organisations environnementales ainsi que des magistrats et juristes. Cette diversité de participants a permis des discussions prenant en considération plusieurs perspectives. Ces discussions ont contribué à renforcer la collaboration entre les divers intervenants impliqués dans la lutte contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures en République du Congo. Cet atelier a également démontré la volonté de chacun a travailler de concert pour améliorer les capacités du pays à intervenir lors de déversements et ainsi mieux protéger son environnement.

Cet atelier a également démontré l'importance des questions d'indemnisation pour la République du Congo et la formulation de recommandations concrètes aidera l'amélioration des processus visant à indemniser rapidement les victimes d'une pollution accidentelle par les hydrocarbures persistents provenant de pétrolier. Ces recommandations peuvent être réalisées lors de la mise à jour du plan National de lutte qui est actuellement en cours.

Les résultats du questionnaire d'évaluation montrent que l'atelier a été apprécié des participants.

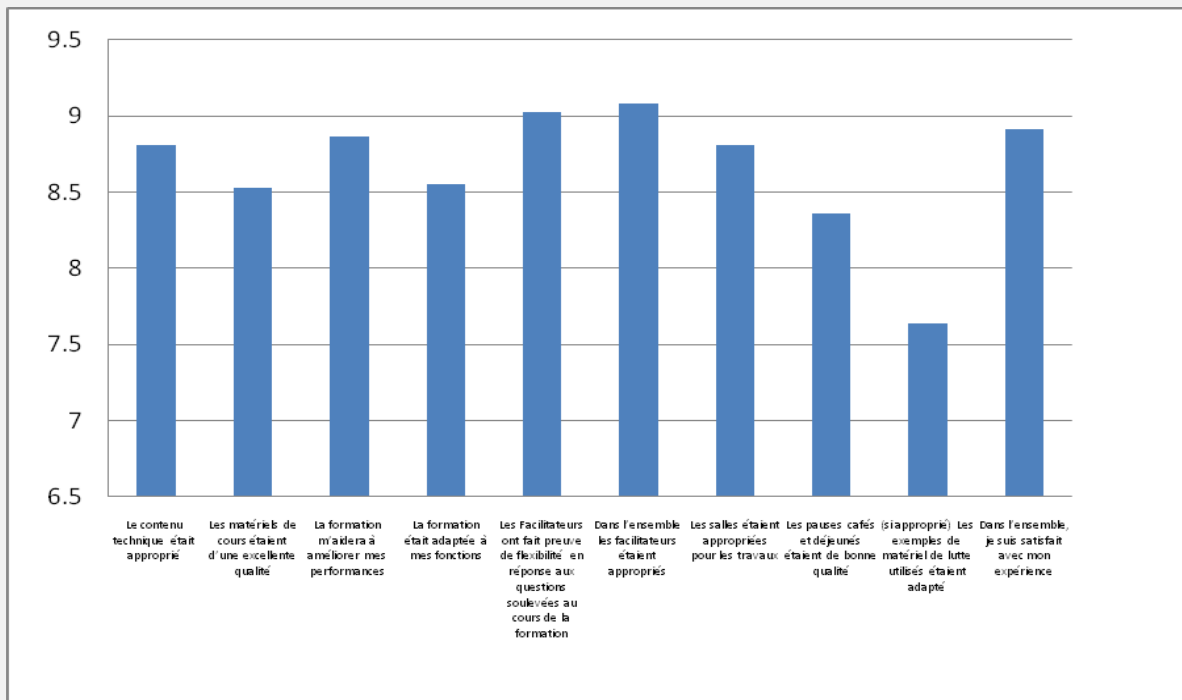


Figure 1. Résultats du questionnaire d'évaluation (voir questionnaire à l'Annexe 7)

Annexe 1. Programme

Jour 1: Lundi 14 Décembre 2009

9:00	Enregistrement des participants	
10:00	Cérémonie d'ouverture Discours d'ouverture par un représentant du Congo Discours d'ouverture par un représentant IMO/IPIECA	
11:00	Pause Santé	
11:15	Introduction à l'Atelier Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (GI WACAF)	Stéphane Grenon
11:30	Le plan National d'intervention d'urgence pour les déversements pétrolier du Congo Présentation du plan national	DIGEMAR
12:30	Déjeuner	
14:00	Introduction aux techniques d'intervention lors de déversements pétrolier Présentation des principales techniques d'intervention et des principes de base lors de la préparation, de l'intervention et de la gestion d'un déversement pétrolier.	Stéphane Grenon
14:45	Pause Santé	
15:00	Conventions Internationales pour l'indemnisation (CLC, FIPOL 1992 et Fond Supplémentaire) Présentation sur les mécanismes internationaux pour l'indemnisation des victimes suite à un déversement de pétrole provenant d'un pétrolier.	Stéphane Grenon
16:00	Rôle du Gouvernement Discussion sur les rôles et les attentes envers le Gouvernement National lors du processus d'indemnisation.	DIGEMAR et Stéphane Grenon
17:00	Fin de la journée	

Jour 2 : Mardi 15 Décembre 2009

9:30	Revue du jour 1	Stéphane Grenon
9:45	Principe de «raisonnabilité» lors de l'intervention Présentation du principe de raisonnabilité des actions lors de l'intervention d'urgence qui est un principe de base des Conventions Internationales sur l'Indemnisation.	Stéphane Grenon
10:45	Pause Santé	

11:00	Réclamation de tiers Réclamation pour le tourisme, les pêcheries et les dommages environnementaux.	Stéphane Grenon
12:30	Déjeuner	
14:00	Formulation; Évaluation et Règlement des Réclamations Introduction aux procédures pour assurer un règlement rapide des réclamations.	Stéphane Grenon
15:00	Pause Santé	
15:15	Enjeux pour la soumission des réclamations Enjeux locaux lors de la soumission des réclamations.	Tous
16:30	Fin de la Journée	

Jour 3 : Mercredi 16 Décembre 2009

9 :00	Revue du jour 2	
9:15	Exercice Exercice d'intervention suite à un déversement pétrolier.	Tous
11:00	Pause santé	
11:15	Retour sur l'Exercice Plénière	Tous
12:30	Déjeuner	
13:30	Développement d'un plan d'action Discussion en groupes de travail	Tous
14:30	Pause Santé	
14:45	Validation du plan d'action pour la mise en œuvre du Plan National d'Intervention en cas de déversement pétrolier. Présentation des résultats des groupes de travail	Tous
15:30	Cérémonie de clôture Représentant de OMI/IPIECA Représentant DIGMAR	
16:00	Fin de l'atelier	

Annexe 2. Liste des Participants

Noms et Prénoms	Fonction	Structure	Tel	Email
BANGA Paul	<i>Chef de Service Protection Milieu Marin</i>	<i>Marine Marchande</i>	660 18 68	bangapaul@yahoo.fr
BITSY Hippolyte	<i>Administrateur Contracts</i>	Murphy West Africa	559 43 49	Hippolyte_bitsy@murphyoilcorp.com
BOUKONO Jean Claude	<i>Conseiller Technique</i>	MDCMM		
BOUNGOU Antoine	<i>Chef Dpt Formation et Renforcement des Capacités</i>	<i>EPI, CBINET Environnemental</i>	446.78.56	
DAOUDA Olivier	<i>Responsable Navigation</i>	<i>SOCOPEC/ Syndicat Armateurs</i>	318 14 26	
DIASSONAMA Jonas	<i>Directeur des Etudes et de la Planification</i>	<i>Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture</i>	521 17 13 ; 603 06 74	jodias2009@yahoo.fr
DJIMBI SIMONA	<i>Magistrat</i>	<i>Justice</i>	553.14.46	
ELION Joseph	<i>Chef de Service Flotte et Equipement Naval</i>	<i>Marine Marchande</i>	553 18 82	josephelion@yahoo.fr
FIER Ploro		ENI CONGO	545 10 21	
FIUME Caryine		ENI CONGO	530 17 26	
GAKOSSO Jean Claude	<i>Police</i>	<i>Prévention Economique</i>	553 58 85	
GANDOU Colette	<i>Directrice de la Réglementation et de la Coopération Maritime</i>	<i>Marine Marchande</i>	553 77 47	Madamegandou@yahoo.fr
HUGUESCH Kevine	<i>Co-Manager QHSE</i>	<i>Murphy</i>	445 48 38	
IBOUANGA E. Didier	<i>Conseiller du Préfet</i>	<i>Préfecture</i>	500 80 04 ; 667 27 09	
ITSA Roger Justin	<i>Magistrat</i>	<i>Justice</i>	531.83.88	
KALI MAVOUGOU Bruno	<i>DNM / DAFGM</i>	<i>Marine Marchande</i>		
KAYA Placide	<i>Expert National Gestion des Mangroves</i>	<i>Projet Magrove</i>	559 26 13 / 6787089	placidekaya@hotmail.com
KEZER-VALDERE LOBANE			694 16 21	
KIMINOU Pierre André	<i>Chef de Service des Gens de Mer</i>	<i>Marine Marchande</i>	557 64 91	
LECOMBAT Charles	<i>Directeur Général</i>	<i>Cabinet Agriconsulta MINANDE-CLS</i>	312.71.54 / 936.26.55	lechama@hotmail.com
LOEMBA David Bérenger	<i>Responsable HSES</i>	<i>SOCOPEC</i>	932 29 62	dberenger@sococongo.com
MAFOULOU Casimir	<i>HSE</i>	<i>ENI CONGO</i>	527 21 55	Casimir.mafoulou@enicongo.it
MAKAYA Jean Baptiste	<i>Président /ACDIP</i>	<i>ACDIP</i>	648 97 92	
MANKOU-GOMA Jean Claude	<i>Ecologiste</i>	<i>Société Civile</i>	954 88 51	
MANTSOUAKA Martin	<i>Chef de Service Commercialisation</i>	<i>DDAPN</i>	520 20 59 / 954 94 95	Mantsouakamartin@yahoo.fr
MAVOUNGOU Justin	<i>Fondé de Pouvoir Trésor de Pointe-Noire</i>	<i>DD Trésor au Kouilou</i>	666 18 15	

Noms et Prénoms	Fonction	Structure	Tel	Email
MBOUNGOU Jean	<i>Chef du Centre de sous ordonnancement / P.N.</i>	<i>Directeur Départemental</i>	671.36.20	
MIALOUNDAMA Fidèle	<i>Professeur</i>	<i>Conseiller Technique, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture</i>	666.42.25	<i>mialoundama@hotmail.com</i>
OKO-OKANDZE Annie Brigitte	<i>Chef de Service de la Réglementation Maritime</i>	<i>Marine Marchande</i>	539 84 66	
OMBILAFUO Sheley Arnaud	<i>Chef de Service Administration</i>	<i>DDS PN</i>	949 94 58	
SANGO Joseph	<i>Consultant Environnement et Développement Durable</i>	<i>E.P.I.</i>	446 78 17 ; 553 48 25	<i>jassan@hotmail.com</i>
TATHY Camille Francis	<i>CAPOL / MHC</i>		620 59 49	
TATI Patrick Serge	<i>Pilote</i>	<i>Port Autonome de Pointe-Noire</i>	533 14 74 / 933 14 74	<i>patricksergetati@yahoo.fr</i>
TCHIBINDA PAMBOU Jean Claude	<i>Conseiller</i>	<i>MDCMM</i>	655 21 99	
TCHIBOTA-NGOMA Valentin	<i>Directeur Central Cellule Antipollution Ministère des hydrocarbures</i>	<i>Direction Cellule Antipollution Cabinet MHC</i>		
TCHISSAMBOU Jean Serge	<i>Avocat</i>	<i>Justice</i>	666 66 52	
MOUELE Serge	<i>HSE</i>	<i>M/P CONGO</i>	954 54 92	<i>modoyseofgod@yahoo.fr</i>
MOUMPALA Ludovic	<i>HSE</i>	<i>NOMECO / CONGOREP</i>	537 46 88	
MOUTHOUO TCHICAYA Jean Félix	<i>Directeur Général</i>	<i>Marine Marchande</i>		
MOUTIE Grégoire	<i>Chef de Service des Affaires Portuaires</i>	<i>Marine Marchande</i>	668 50 29	<i>gmoutie@yahoo.fr</i>
MPOUKASON Alain	<i>Opérateur Economique</i>	<i>BARND-KOOK</i>	481 24 37	
NGOMA BATCHI Jean Sylvain	<i>Président</i>	<i>AICP / Pêche</i>	553 72 79 / 676 48 35	Aicp_aqip@yahoo.fr
NGOMA Daniel	<i>Chef du Bureau Central à la DOM</i>	<i>PAPN</i>	762 75 75 ; 673 47 74	<i>Malaminengoma@yahoo.fr</i>
NGOMA Jean Hilaire	<i>Conseiller</i>	<i>MDCMM</i>	733 73 17	
NGOMA-MBOUMBA Jean Christophe	<i>Service de la Protection du Milieu Marin</i>	<i>Marine Marchande</i>	975 07 92	
SOUINGUISSA Gabriel	<i>CSPMM</i>	<i>Marine Marchande</i>	661 53 21	
NGOUA Gabriel	<i>Magistrat</i>	<i>Justice</i>	667.78.83	
NGOUALA Jean Claude	<i>Avocat à la Cour</i>	<i>Justice</i>	559 76 61	
N'SITOU Antoine	<i>Conseiller Economique</i>	<i>Préfecture du Kouilou</i>	531 78 14 ; 670 16 64	
NZAMBA Charles	<i>Chef de Division Contrôle de qualité au PAPN</i>	<i>Direction Départementale de l'Elevage de Pointe-Noire</i>	670 05 70	
NZIAMBOU Jean Médard	<i>Expert Environnement</i>	<i>Direction Départementale de l'Environnement</i>	523 84 34 ; 954 58 49	<i>yamedard@yahoo.fr</i>
OKADINA Etienne	<i>MHC</i>	<i>Justice</i>	434 34 68	

Annexe 3. Discours d'ouverture OMI/IPIECA

MONSIEUR LE MINISTRE Des Transport et de LA MARINE MARCHANDE,

MONSIEUR LE DIRECTEUR général de LA MARINE MARCHANDE

MESSIEURS LES Représentants Ministère de L'environnement

MESSIEURS LES Représentants Ministère des Hydrocarbures

MESSIEURS LES Représentants DES ENTREPRISES PRIVEES

HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES,

C'EST POUR MOI UN PRIVILÈGE ET UN HONNEUR TOUT PARTICULIER DE PRENDRE LA PAROLE À L'OUVERTURE DE CET ATELIER SUR LES PROCEDURES DE RECLAMATION ET SUR L'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LES DEVERSEMENT DE PETROLE A PARTIR DE PETROLIERS. COMME VOUS LE SAVEZ TRES CERTAINEMENT, CETTE RÉUNION ORGANISÉE PAR LES AUTORITÉS DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO BENEFICIE DE L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE ET DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE INTERNATIONALE À TRAVERS L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT (IPIECA); CET APPUI SE FAISANT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE MONDIALE OMI/IPIECA ET PLUS SPECIFIQUEMENT DANS LE CADRE DU PROJET OMI/IPIECA POUR LA REGION WACAF.

JE VOUDRAIS SAISIR CETTE OCCASION POUR VOUS ADRESSER, AU NOM DE M. EFTHIMIOS MITROPOULOS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE, NOS VOEUX DE SUCCÈS DANS NOS TRAVAUX AINSI QUE NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES À TOUS CEUX QUI ONT AIDÉ À LA RÉALISATION DE CET IMPORTANT SEMINAIRE/ATELIER ET PARTICULIÈREMENT AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

LE SUJET QUI NOUS RÉUNIT AUJOURD'HUI EST TRÈS IMPORTANT ET PARTICULIÈREMENT POUR UN PAYS COMME LE CONGO, DE PAR SA QUALITE DE PRODUCTEUR ET D'EXPORTATEUR DE PÉTROLE ET DE PAR SA POSITION GÉOGRAPHIQUE DANS UNE RÉGION FORTEMENT PRODUCTRICE ET PAR CONSÉQUENT EXPORTATRICE D'IMPORTANTES QUANTITES DE PÉTROLE. EN EFFET, IL EST RECONNU QU'AUCUN PAYS CÔTIER N'EST À L'ABRI D'ACCIDENTS POUVANT ENTRAÎNER UNE MARÉE NOIRE. L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION OFFSHORE DU PETROLE, LA CIRCULATION DES NAVIRES, EN PARTICULIER DES PÉTROLIERS, QUI FRÉQUENTENT LES PORTS OU TRAVERSENT LES EAUX CÔTIÈRES, S'ACCOMPAGNENT D'UN RISQUE DE POLLUTION DES MERS PAR LES HYDROCARBURES DU FAIT D'ABORDAGES, ÉCHOUEMENTS, ACCIDENTS DE TRANSBORDEMENT DES HYDROCARBURES DE CARGAISON ET DE SOUTE ET AUTRES ACCIDENTS MARITIMES. NOTRE RENCONTRE

D'AUJOURD'HUI EN DIT LONG SUR LA VOLONTÉ DE VOTRE PAYS DE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ET UN SYSTÈME EFFICACE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN.

JE VOUDRAIS ENFIN SAISIR CETTE OCCASION POUR MAGNIFIER LA COOPERATION EXEMPLAIRE ENTRE L'OMI ET L'APIECA DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE L'OMI EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET EN PARTICULIER DANS LE DOMAINE SPÉCIFIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PAR HYDROCARBURES.

C'EST PAR CES MOTS QUE JE VOUDRAIS CONCLURE, MONSIEUR LE MINISTRE, HONORABLES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES, MAIS NON SANS AVOIR RÉITÉRÉ À TOUS LES PARTICIPANTS À CETTE REUNION, MES VOEUX LES PLUS CHALEUREUX DE PLEIN SUCCÈS DANS NOS TRAVAUX.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Annexe 4. Allocution du Directeur Général de la Marine Marchande

Excellence, Monsieur le Ministre Délégué auprès du Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, Chargé de la Marine Marchande ;

Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire ;

Monsieur le Président du Conseil Municipal, Député Maire de la Ville de Pointe-Noire ;

Monsieur le Représentant de l'OMI ;

Messieurs les Directeurs Généraux et chers Collègues, Distingués invités ;

Mesdames Messieurs.

Permettez-moi, tout d'abord de souhaiter au nom de toute la communauté maritime du Congo et de tous les agents de la Direction Générale de la Marine Marchande, une cordiale bienvenue dans cette salle de conférences de la société ENI.

Je voudrais plus particulièrement remercier respectueusement Monsieur le Ministre pour avoir bien voulu malgré ses multiples obligations, rehaussé par sa présence, l'éclat de cet événement.

Excellence Monsieur le Ministre ;

Mesdames Messieurs, les déversements accidentels des produits pétroliers par les navires sont l'une des principales causes des pollutions marines qui affectent à la fois le littoral, l'environnement marin et mettent en péril la faune et la flore de nos mers.

Les dommages causés par la pollution des hydrocarbures affectent non seulement l'environnement mais ont également un impact majeur sur les activités économiques du littoral tel que les élevages, et même les activités touristiques. etc...

Sur le plan juridique, la forte internationalisation des différents intervenants du transport maritime ne facilite pas l'identification du responsable juridique lors d'une marée noire. C'est pour cela que l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a établi le principe d'une responsabilité objective du navire lui-même indépendamment de toute faute ; cette responsabilité du navire a conduit la communauté maritime internationale à élaborer un cadre juridique de responsabilité ouvrant la voie à un régime d'indemnisation des dommages.

Sous les auspices de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ont été adoptés à l'origine la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile et la convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds International d'Intervention ; ces deux (02) conventions ont été modifiées en 1992 et la République du Congo les a ratifiées et cherche à les inclure de manière adéquate dans la législation nationale.

Mesdames Messieurs ce séminaire atelier va permettre à nos différents acteurs impliqués dans la recherche des solutions aux dommages causés par la pollution, pétrolière à partir des pétroliers, de mieux cerner les mécanismes de réparation tels que prévus par ces conventions internationales.

Les questions de procédures, les critères spécifiques inhérentes à l'indemnisation sont tellement et extrêmement complexes à appréhender, qu'une sensibilisation et une compréhension profonde de ces instruments juridiques sont nécessaires.

C'est pourquoi nous remercions l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'IPIECA de leur assistance multiforme et leur appui soutenu dans le renforcement des capacités des hommes et des femmes du secteur maritime à travers ce séminaire.

Nous remercions le Gouvernement de la République en particulier Son Excellence Isidore MVOUBA, Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande pour avoir permis la tenue de ce séminaire atelier dans les conditions de travail adéquates et de sa détermination à faire du secteur maritime un maillon privilégié du Pôle des Infrastructures de Base.

Nous réitérons notre reconnaissance permanente à Son Excellence Martin Parfait Aimé COUSSOUD-MAVOUNGOU pour son dévouement et sa disponibilité à promouvoir les activités de la Direction Générale de la Marine Marchande afin que celle-ci joue son rôle de plateforme incontournable dans le développement des activités maritimes de notre pays.

Pour terminer je souhaite aux séminaristes de profiter de cette occasion privilégiée pour acquérir le maximum de connaissances nécessaires dans la recherche des solutions objectives dans un domaine où le plus souvent l'équilibre et la satisfaction de toutes les parties sont délicates.

Je vous remercie.-

Annexe 5. Allocution du Ministre Délégué auprès du Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande

- Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire
- Monsieur le Président du Conseil Municipal, Député Maire de la Ville de Pointe-Noire ;
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de l'Association de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA) ;
- Monsieur le Représentant du Directeur Général du Fon d'Indemnisation en cas des dommages dûs à la pollution des hydrocarbures (FIPOL) ;
- Honorables Délégués ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais avant tout propos vous remercier tous au nom du Gouvernement de la République du Congo et de son Chef, le Président **Denis SASSOU NGUESSO** et en mon nom propre d'avoir répondu à cette invitation et de l'avoir honorée de votre présence.

J'aimerais également souhaiter la cordiale bienvenue à Pointe-Noire à l'Expert de l'IPIECA venu pour animer cet atelier sur les procédures de réclamation et sur l'indemnisation des dommages causés par les déversements de pétrole à partir des pétroliers.

Mesdames et Messieurs ;

Pour rappel le présent atelier se tient après tant d'autres dans le cadre de l'Initiative Mondiale qui est un programme englobant diverses activités sous la supervision de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA).

Elle a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités nationales et régionales ces dernières années dans le but d'aider les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à renforcer leurs capacités nationales et régionales en matière de préparation et de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures.

Les activités menées dans ce cadre ont permis la réalisation d'un certain nombre d'objectifs, y compris la préparation de propositions d'amendements au protocole sur les situations d'urgence à la convention d'Abidjan et l'adoption d'un plan d'action pour le développement des plans d'urgences nationaux ainsi que de la coopération régionale et sous-régionale.

La République du Congo tire le plus grand bénéfice de l'Initiative et nous sommes dans un cheminement systématique. En effet après avoir mis en place le Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) qui offre le cadre du combat contre une pollution dans les eaux sous juridiction nationale et après avoir procédé à des tests grandeur nature récemment du 1^{er} au 5 juin 2009 ici à Pointe-Noire, nous nous attaquons aujourd'hui aux aspects qui surviennent après que tout ait été entrepris : les procédures de réclamation et de demandes d'indemnisations qui accompagnent inmanquablement une marée noire.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer les bienfaits de cette implication conjointe de l'Organisation Maritime Internationale et de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement pour la sous-région lors de la 26^e session de l'Assemblée de l'Organisation tenue du 23 novembre au 4 décembre 2009 à Londres.

Toutefois, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour renouveler à l'OMI et à l'APIECA, toute notre reconnaissance pour leur action commune.

Mesdames et Messieurs ;

De manière générale, les questions de protection de l'environnement retiennent l'attention des plus hautes personnalités.

Je vous invite à prêter l'oreille à l'actualité pour vous en convaincre. D'ailleurs, c'est dans ce contexte du combat constant que Son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République a été désigné par ses pairs pour parler à la Conférence Mondiale de Copenhague, au nom des pays en développement.

La République du Congo à l'image des pays du Golfe de Guinée est un important exportateur de pétrole par mer et se trouve confrontée du fait de l'activité offshore et de la circulation aussi bien dans les eaux territoriales qu'en haute mer, à de graves dangers qui exigent des réponses urgentes et adéquates.

La survenance d'un accident impliquant un pétrolier est souvent génératrice de lourds préjudices qui sont susceptibles de frapper indistinctement les populations côtières, les opérateurs économiques et les collectivités locales qu'il faut dès lors indemniser.

Nous savons car les exemples sont légion sous d'autres cieux, qu'en ce domaine de tels sinistres peuvent par leur gravité compromettre, voire anéantir le développement de tout le tissu économique d'une région littorale (activités économiques diverses des populations riveraines, et surtout des pêcheurs, des hôteliers, des restaurateurs, des ports etc.).

C'est donc dire tout l'intérêt, pour les Etats exposés à de tels risques d'être en parfaite conformité avec les systèmes juridiques de responsabilité et d'indemnisation mis en place par les conventions maritimes internationales, et de se doter de législations nationales appropriées en la matière.

La tenue du présent atelier national sur les procédures de réclamation et sur l'indemnisation des dommages causés par le déversement de pétrole à partir des pétroliers vient donc à point nommé.

Chers participants ;

L'occasion qui vous offerte devrait vous permettre en vos rangs et qualités de maîtriser le dispositif juridique applicable ainsi que la procédure d'indemnisation en cas de dommages.

Nous avons tenu à ce que toutes les composantes socioprofessionnelles y compris les collectivités locales et la société civile de notre pays soient représentées pour tirer le plus grand bénéfice de l'atelier.

Je salue la présence remarquable des praticiens du droit qui trouveront ici pendant ces trois jours, la matière rare mais combien nécessaire pour leurs activités.

En souhaitant pleins succès à l'atelier, je déclare ouverts les travaux du séminaire atelier national sur les procédures de réclamation et sur l'indemnisation des dommages causés par le déversement de pétrole à partir des pétroliers.

Je vous remercie.-

Annexe 6. Document de soutien pour l'Élaboration du Plan d'action National

1. Législation :		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire Priorité ?
Adapter le cadre national légal et institutionnel et assurer la pérennisation du plan national d'urgence.				
Ratification	Ratification de la Convention d'Abidjan et de son Protocole d'Urgence			
	Ratification de la Convention OPRC 90			
	Ratification du Protocole OPRC-HNS 2000			
	Ratification de la Convention CLC 92			
	Ratification de la Convention du Fonds 92			
	Ratification de la Convention Bunker 2001			
	Ratification de la Convention HNS 96			
Mise en œuvre dans la législation nationale	Mise en œuvre de la Convention d'Abidjan et de son Protocole d'Urgence			
	Mise en œuvre de la Convention OPRC 90			
	Mise en œuvre du Protocole OPRC-HNS 2000			
	Mise en œuvre de la Convention CLC 92			
	Mise en œuvre de la Convention du Fonds 92			
	Mise en œuvre de la Convention Bunker 2001			
	Mise en œuvre de la Convention HNS 96			
Approbation	Approbation du Plan National d'Intervention d'Urgence			
	Approbation de la politique d'utilisation des dispersants			
	Approbation de la politique ou de procédures pour la gestion des déchets			
Autres ?...				
2. Plan National d'Intervention d'Urgence: Mettre en œuvre un système de préparation à la lutte et de lutte standardisé		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire Priorité ?
Système de gestion	Mise en place d'un coordinateur / groupe de travail national pour le développement du Plan National d'Intervention d'Urgence			
	Développement d'un Plan National d'Intervention d'Urgence			
	Système de gestion de crise			
	Systèmes d'alerte et de notification			
	Systèmes de communication dédié à la gestion de crise			
	Information du Public / Chargé des Affaires Publiques / Conseiller médiatique			
Politique	Liste des dispersants approuvés, Zones d'épandage pré-approuvées, Conditions d'utilisation			
	Politique ou procédures de gestion des déchets			
	Politique de brûlage <i>in-situ</i>			
Évaluation du risque et cartographie de la vulnérabilité	Carte de vulnérabilité des côtes aux pollutions par hydrocarbures et identification des sites les plus sensibles			
	Modèle de dérive			
	Évaluation du risque (probabilité/ conséquence)			
	Risque et scénarii de déversements			
Coordination avec les plans locaux	Intégration des plans locaux d'intervention d'urgence (port, terminaux)			
	Intégration des plans d'intervention d'urgence des industries pétrolières			
Finance	Indemnisations et procédures de demande d'indemnisations			

	Engagement financier / Demandes d'indemnisations / Suivi des demandes			
	Procédures d'échantillonnage et preuves			
Autres ?...				
3. Désignation d'une autorité: Garantir que toutes les autorités nationales requises (au regard des lois nationales, conventions internationales et du Plan National d'urgence) sont officiellement désignées.		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire Priorité ?
Désignation	Autorité nationale compétente officiellement désignée et responsable de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions par hydrocarbures			
	Point(s) de contact opérationnel national responsable(s) de la réception et de la transmission des rapports de la pollution par hydrocarbures			
	Organismes nationaux en charge de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions par hydrocarbures			
	Autorité qui est autorisée à agir au nom de l'état pour requérir ou fournir de l'assistance			
Autres ?...				
4. Accords transfrontaliers et assistance mutuelle:		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire Priorité ?
Garantir le développement de la coopération et de l'assistance à l'échelle bi-latérale et régionale.				
Accords	Accords régionaux			
	Accords sous-régionaux			
	Accords bilatéraux			
	Assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie et échanges de matériel de lutte			
Accès à l'assistance extérieure	Mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance (sous-) régionale en place et testés ?			
	Mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale en place et testés ?			
	Mécanismes de gestion de l'assistance en place ? - Procédures Douanières et d'Immigration ? - Procédures pour la prise en charge de l'assistance et le déploiement ?			
Autres ?...				
5. Formation et exercice développés par le pays:		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire Priorité ?
Développer le niveau d'expertise et les compétences nationales.				
Durabilité	Politique de soutien pour la mise en œuvre du Plan de Lutte ?			
	Politique pour le renforcement des capacités de lutte du pays en place ?			
	Politique de révision et d'audit du plan de lutte en place ?			
Formation	Politique nationale de formation en place ? Plan de formation pluriannuel des personnels à tous les niveaux ? Répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux ?			
	Niveau d'introduction			
	OPRC Niveau 1			
	OPRC Niveau 2			
	OPRC Niveau 3			
	Formation de formateurs			
	Autres séminaires et ateliers développés par le pays			
Exercice	Plan d'organisation d'exercices en place ? Implication des acteurs locaux ? et du secteur privé ?			
	Exercice de gestion de crises (en salle)			
	Exercice de notification			
	Exercice de mobilisation			
	Exercice de déploiement de matériel par le gouvernement			

	Exercice de déploiement de matériel par l'industrie			
	Exercice conjoint entre l'industrie et le gouvernement			
Autres ?...				
6. Ressources Nationales:		Déjà mis en œuvre	Action en cours	A faire
Garantir que des équipements suffisants/ adaptés sont disponibles dans le pays pour :				Priorité ?
- gérer des pollutions accidentelles jusqu'à un certain niveau (minimum : Tier 1)				
- assurer une alerte rapide et des communications opérationnelles				
Matériel de lutte	Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte			
	Acquisition du matériel de lutte contre les pollutions par hydrocarbures			
	Acquisition du matériel de communication			
	Inventaires du matériel de lutte			
Gestion et soutien logistiques	Organisation du soutien logistique en place ? Dimensionné d'une manière réaliste ? Mobilisable rapidement ?			
	Système de partage des ressources état/ industrie, état/ état en place ?			
Centre	Centre de lutte (Salles de communication, de réunion)			
	Centre de ressources - de formation - de documentation pour la préparation à la lutte et la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures			
Autres ?...				

N°	Actions prioritaires	Problèmes	Processus pour surmonter les problèmes	Personne / autorités / organisation en charge de l'action	Estimation du temps pour compléter l'action
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					

Annexe 7. Formulaire d'évaluation

Afin de mesurer l'efficacité de nos formations nous sommes intéressés par votre avis

Titre de formation: Atelier Régional et Conférence GI WACAF 2009

Nom:

Date:

Comment noteriez-vous les éléments suivants ? 0 = vraiment en désaccord et 10 = fortement d'accord. Afin de nous aider à réaliser les améliorations appropriées dans le future, merci d'être aussi spécifique que possible.

Structure de la formation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. Le contenu technique était approprié											
b. Les matériels de cours étaient d'une excellente qualité											
Commentaires spécifiques au sujet de la structure du cours :											
Applicabilité à vos fonctions	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. La formation m'aidera à améliorer mes performances											
b. La formation était adaptée à mes fonctions											
Commentaires spécifiques par rapport à l'applicabilité de la formation à vos fonctions :											
Facilitateur dans l'ensemble	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. Les Facilitateurs ont fait preuve de flexibilité en réponse aux questions soulevées au cours de la formation											
b. Dans l'ensemble les facilitateurs étaient appropriés											
Commentaires au sujet des facilitateurs :											
Equipements et organisation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

a. Les salles étaient appropriées pour les travaux												
b. Les pauses cafés et déjeunés étaient de bonne qualité												
c. (si approprié) Les exemples de matériel de lutte utilisés étaient adapté												
Commentaires spécifiques sur les équipements et organisation :												

Evaluation générale	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a. Dans l'ensemble, je suis satisfait avec mon expérience											

En pensant à l'ensemble de la formation, y a t'il des modules que vous avez trouvé particulièrement utile pour votre rôle ?

En pensant à l'ensemble de la formation, y a t'il des modules que vous n'avez pas trouvé particulièrement utile pour votre rôle ?

Commentaires généraux et suggestions :

Annexe 8. Photographies





